

« LA FRANCE POURRAIT À NOUVEAU ÊTRE CONDAMNÉE PAR BRUXELLES »

Audrey Michelot, directeur chez Gordon S. Blair, indique que des recours pourraient être lancés par des résidents monégasques désireux d'échapper au paiement de la CSG-CRDS. **PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN**

VOUS TRAVAILLEZ DEPUIS QUAND SUR CE DOSSIER ?

Les premières réclamations sur lesquelles j'ai travaillé remontent à 2013. Les dernières ont été bouclées en décembre 2015. On peut espérer des remboursements de perception de CSG-CRDS sur trois ans maximum. Donc pour 2012, 2013 et 2014, c'est tout à fait jouable. Mais pour les revenus du patrimoine perçus à compter de 2015 ou les cessions immobilières à compter de 2016, cela ne sera plus possible.

« LA NOUVELLE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2016 CHANGE LA RÈGLE DU JEU »

POURQUOI ?

Parce qu'en décembre dernier, la France a modifié l'affectation budgétaire de ces contributions. La nouvelle loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 change la règle du jeu : désormais, la CSG-CRDS ne contribue plus à la sécurité sociale, mais au fonds national de solidarité vieillesse, à la caisse d'amortissement de la dette sociale ou encore à la caisse de solidarité pour l'autonomie. Du coup, les prélèvements sociaux s'appliquent à nouveau, puisqu'ils ne sont plus en contradiction avec les décisions du Conseil d'État du 27 juillet 2015, relatives à l'affaire de Ruyter.

QUI EST CONCERNÉ PAR CETTE RÉFORME ?

Toute personne qui possède un bien immobilier en France sur ses revenus fonciers ou plus-values immobilières fran-



© Photo DR

çaises. Et ce, quelle que soit sa nationalité et son lieu de résidence, à Monaco ou ailleurs.

POURQUOI L'ÉTAT FRANÇAIS A RÉAGI SI VITE ?

Sans doute parce que la perte est énorme. Elle pourrait se compter en milliards d'euros. Du coup, les gens vont être obligés de payer à nouveau la CSG-CRDS. Mais des réclamations vont sûrement être lancées. Ça va prendre du temps, car il y aura sans doute une jurisprudence européenne au terme de laquelle la France pourrait à nouveau être condamnée par Bruxelles.

brun@monacohebdo.mc

[@RaphBrun](https://twitter.com/RaphBrun)